



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 5 octobre 2011

**Préavis N° 21/2011 concernant
l'arrêté d'imposition pour les années
2012 et 2013**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 3 octobre 2011 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 21/2011,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 2 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2012 et 2013, tel que présenté.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 3 octobre 2011.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Yves Filippozzi

La secrétaire



Patricia Sava

Patricia SAVA
Ch. du Ressay 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch